



N° 73

Le 15 avril 1992

LE CANADA IMPOSE DES SANCTIONS CONTRE LA LIBYE

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, a annoncé aujourd'hui l'imposition par le Canada de sanctions contre la Libye. Le gouvernement a adopté le règlement requis pour donner effet aux sanctions obligatoires contre la Libye, contenues dans la Résolution 748 du Conseil de sécurité des Nations Unies, adoptée le 31 mars.

«Nous devons combattre le terrorisme et travailler à assurer le plein respect des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies. De concert avec la communauté internationale, le Canada a décidé d'agir rapidement en vue de mettre en place un règlement imposant des sanctions contre la Libye, a déclaré M^{me} McDougall. Le Canada est intervenu à plusieurs reprises auprès du gouvernement libyen pour qu'il réponde aux demandes des Nations Unies et nous regrettons que celui-ci ait choisi de ne pas donner suite à cette résolution.»

Les nouvelles mesures interdisent :

- l'utilisation d'un aéronef au-dessus du territoire canadien, s'il a décollé de la Libye ou doit y atterrir;
- l'exportation, la vente, la fourniture, l'expédition d'aéronefs ou de produits aéronautiques à la Libye, ou toute autre opération sur ces aéronefs ou produits aéronautiques;
- les services d'ingénierie et de maintenance pour un aéronef immatriculé en Libye ou utilisé, loué ou affrété par le gouvernement libyen ou une personne en